

[ACTUALITES PRODUITS]

Sécurité des produits

Vers un classement plus sévère du bisphénol A ?

Conformément aux dispositions de l'article 37 du Règlement n°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, l'ANSES a déposé auprès de l'Agence européenne des substances chimiques une proposition de révision du classement du bisphénol A comme toxique pour la reproduction, en vue d'un classement plus sévère. Cette demande fait suite aux études que l'Agence a réalisées sur le bisphénol A.

<http://www.anses.fr/index.htm>